



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Arrêté réglementant le stationnement
et la circulation.

Arrête 2025-208

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison des travaux, de fouille, terrassement avec tranchée en traversée de route pour raccordement au réseau Enedis, pour le compte de Madame Lombardet, à réaliser par l'entreprise « Périgord Génie Civil », il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : Du 27 au 31 Octobre 2025, l'entreprise « Périgord Génie Civil », est autorisée à effectuer des travaux, rue Combe de Leygue. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Monsieur Coutiez Xavier

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 18/09/2025

Le Maire

Serge LEONIDAS